CONDITIONS GÉNÉRALES

Programme de fidélité MyOpticeo

Valables dans toutes les boutiques Opticeo participantes.

Organisateur	Opticeo France, 4 impasse de Jamebru, 31180 Lapeyrouse-Fossat
Applicables à compter du	1er novembre 2026 (remplacent la version du 1er octobre 2017) · droit français

L'ESSENTIEL

- **Gratuit**, ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM.
- **1 point pour 2 € d'achat** en boutique, plus des points offerts : bienvenue, anniversaire, enquête de satisfaction, parrainage.
- Points et bons d'achat valent **3 ans** ; chaque nouvel achat relance ce délai pour tous vos points et bons.
- Vos points deviennent des **bons d'achat** (25 € dès 500 points), plafonnés à **la moitié de l'achat**, ou servent pour la **2e paire**.
- **Parrainage** : votre filleul bénéficie d'une réduction **jusqu'à 50 €** et vous recevez la moitié des points de son premier achat.

1. Objet et acceptation

Ces conditions générales fixent le fonctionnement du programme de fidélité MyOpticeo, proposé gratuitement par Opticeo France. Créer un compte, ou autoriser votre opticien à le créer en votre nom, vaut **acceptation sans réserve** de ces conditions. Elles seules ont une valeur contractuelle : catalogues, prospectus, publicités, notices et photographies ne sont donnés qu'à titre d'information.

2. Adhérer et accéder à votre compte

- **Qui** : toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM. Un mineur est rattaché au compte d'un adulte responsable.
- **Où** : dans toutes les boutiques Opticeo participantes. Chaque adhérent a un **compte unique**, personnel et confidentiel, consultable en boutique ou sur opticeo.fr/mon-compte (adresse e-mail valide nécessaire).

1. Donnez à votre opticien les informations demandées pour créer votre compte.
2. Vous recevez un **e-mail d'activation**. Le lien qu'il contient vous permet de choisir votre mot de passe sur **opticeo.fr/activer-mon-compte**.
3. Connectez-vous ensuite sur **opticeo.fr/mon-compte** avec votre adresse e-mail et votre mot de passe. En cas d'oubli, utilisez « Mot de passe oublié » sur la page de connexion.

3. Gagner des points

Occasion	Points crédités
Tout achat en boutique	1 point pour 2 € d'achat
Offre de bienvenue (nouveau client)	50 points
Anniversaire, chaque année, sans obligation d'achat	75 points
Enquête de satisfaction remplie, après chaque achat	10 points
Parrainage (voir article 6)	50 % des points du premier achat de votre filleul

- **Tous les achats** donnent des points, sans minimum, centimes non comptés, dans la limite de **1 000 points par transaction et par jour**.
- Les points sont crédités **dans les 24 heures** et servent **à partir de l'achat suivant**. Exception : au moment de l'achat, ils peuvent être crédités et utilisés en même temps pour l'offre 2e paire ou une offre commerciale ponctuelle d'Opticeo France.

4. Durée de validité des points et des bons d'achat

- Vos points sont valables **3 ans** à compter de l'activation de votre compte, faite automatiquement dès que vos informations sont saisies en boutique.
- Un **bon d'achat** édité avec vos points garde **la même date d'expiration** que ces points.
- **Chaque nouvel achat** avant cette date prolonge de 3 ans, à compter de cet achat, **tous vos points et vos bons d'achat** en cours.
- Les points et bons non utilisés à leur expiration sont **perdus**. Opticeo n'est pas tenue de vous prévenir de leur expiration.

BON À SAVOIR

Si vous n'avez fait aucun achat depuis 30 mois et qu'il vous reste au moins 500 points, Opticeo vous envoie, par courrier ou par e-mail, un bon d'achat correspondant à vos points selon le barème de l'article 5 (25 € minimum), avant la clôture de votre compte.

5. Utiliser vos points

Les bons d'achat

Vous pouvez transformer vos points en bon d'achat (ou remise), valable dans toutes les boutiques Opticeo participantes, selon ce barème :

Points	500	750	1 000	1 500	2 000	2 500	Au-delà
Bon d'achat	25 €	40 €	50 €	75 €	100 €	125 €	+ 25 € par tranche de 500 points

- Un bon d'achat est **plafonné à la moitié du montant** de l'achat, quel que soit le nombre de points détenus.

- Demandez la transformation de vos points **avant d'accepter le devis**, ou, s'il n'y a pas de devis, **avant de payer**.

La 2e paire et les offres commerciales

- Vos points peuvent servir à obtenir une 2e paire, selon les conditions de chaque offre : **2e paire optique ou solaire**, **2e paire solaire offerte avec un équipement**, **2e paire solaire offerte avec des lentilles**, **O•K•Où Kid's**, **2 pour 1 Ray-Ban solaire**, ou toute autre offre autorisée par Opticeo France.
- La monture de la 2e paire se choisit **selon les conditions de chaque offre**.
- Les **options** choisies sont à votre charge : les points ne servent pas à les payer.

Règles communes

- Les avantages MyOpticeo sont **réservés aux titulaires d'un compte** dont les points sont en cours de validité.
- Ils **ne se cumulent pas** avec d'autres offres.
- Ils sont accordés tels qu'annoncés : ils ne peuvent être ni échangés, ni modifiés, ni convertis en argent.
- Des points non utilisés ne donnent droit à **aucun remboursement** ni indemnisation.
- Les avantages ne comprennent aucune prestation ni garantie supplémentaire.

6. Le parrainage

Tout adhérent MyOpticeo peut parrainer ses proches, sans limite. Il remet à son filleul un **bon de parrainage**, remis en boutique ou envoyé depuis **opticeo.fr/mon-compte/parrainage**. Le détail figure dans les conditions générales de l'offre parrainage.

	Ce qu'il reçoit
Le filleul	Une réduction immédiate selon son reste à charge, en présentant le bon de parrainage : 15 € jusqu'à 100 €, 30 € de 100,01 € à 170 €, 50 € au-delà de 170 €
Le parrain	50 % des points générés par le premier achat de son filleul, soit 1 point pour 4 € dépensés. Il est prévenu par e-mail ou SMS.

Trois conditions pour que le parrainage soit validé :

4. Le filleul n'est **pas déjà client** Opticeo.
5. Il utilise le bon de parrainage **dans les 6 mois** suivant sa remise ou son envoi par le parrain.
6. L'achat du filleul porte sur un **équipement d'un prix d'au moins 150 € TTC**, avant prise en charge par la Sécurité sociale et la complémentaire santé.

Exemple : un premier achat de 300 € donne 150 points au filleul ; son parrain reçoit 75 points. Les points de parrainage s'utilisent à partir de l'achat suivant et ont la même durée de validité que les autres points (article 4).

7. Famille et complémentaire santé

- Le compte est personnel, mais les membres d'une même famille (couple et enfants) peuvent **regrouper leurs points** par transfert entre leurs comptes. La boutique peut demander un justificatif du lien de parenté.
- Certaines complémentaires santé exigent que le bénéficiaire d'un avantage, notamment de la 2e paire, figure sur le même contrat que l'acheteur de la première paire.
- Opticeo ne peut être tenue responsable d'un écart entre le remboursement de votre complémentaire santé et le montant de l'achat. Cet écart ne peut pas justifier l'annulation de la vente.

8. Fonctionnement du compte

- La **carte de fidélité est facultative** : vous n'avez pas besoin de la présenter pour bénéficier de vos avantages.
- La **facture** remise en boutique fait foi pour le nombre de points obtenus.
- Les avantages ne sont accordés qu'une fois l'achat **entièrement payé**.
- Ni la carte ni le compte MyOpticeo ne sont un **moyen de paiement**.
- Signalez tout changement d'adresse e-mail ou postale **en boutique** ou sur **opticeo.fr/mon-compte**.

9. Évolution du programme

Opticeo France peut à tout moment modifier ou compléter ces conditions générales, et modifier, prolonger, écourter, suspendre ou supprimer les avantages MyOpticeo, sans indemnisation des adhérents.

10. Usage abusif ou frauduleux

Tout manquement à ces conditions, toute utilisation abusive ou frauduleuse du compte, par son titulaire ou par un tiers agissant pour lui, entraîne la résiliation du compte et l'annulation des avantages acquis.

11. Vos données personnelles

Les informations recueillies en boutique ou sur le site sont nécessaires au suivi de votre compte. Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder à vos données, les faire rectifier et vous opposer à leur traitement en écrivant à Opticeo France, 4 impasse de Jamebru, 31180 Lapeyrouse-Fossat. L'opposition au traitement entraîne la renonciation aux avantages du programme.

12. Consulter ces conditions

- Elles sont disponibles **gratuitement en boutique** et remises sur demande à tout nouvel adhérent.
- Vous pouvez les consulter **dans votre compte MyOpticeo**.
- Elles sont envoyées gratuitement sur demande écrite à Opticeo France (adresse ci-dessus). Le timbre est remboursé sur demande, au tarif lent, dans la limite d'une demande par foyer.

13. Médiation

En cas de litige, conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, vous pouvez recourir à une médiation dans l'année qui suit votre réclamation écrite auprès d'Opticeo, sous réserve de l'article L. 152-2 du même code :

SAS MÉDIATION SOLUTION

- 222 chemin de la Bergerie, 01800 Saint-Jean-de-Niost
- Site : sasmediationsolution-conso.fr
- E-mail : contact@sasmediationsolution-conso.fr

MyOpticeo est une marque déposée d'Opticeo France.